

**PROJET D'INTÉGRATION DES FONCTIONS :
VOS ÉLUS ONT TRANSMIS VOS QUESTIONS,
LA DIRECTION Y REPOND !**

Hello @Direction !
Nous avons des questions complémentaires sur
le Projet d'Intégration des Fonctions.

Quelle organisation pour les locaux du Pôle
Analyse ?

Les collègues craignent des nuisances sonores,
que pouvez vous leur dire ?

Qu'en est il des normes sanitaires ?

Une seule personne en plus sur la Proxi sera-t-elle
suffisante ?

Des rumeurs circulent sur le retrait de l'Agri et
des grandes fortunes ?

Le délai pour former un collaborateur est de 6 à
12 mois pour qu'il soit autonome sur son poste.
Cela est il bien pris en compte pour le projet ?
Ainsi que l'impact de la formation sur l'activité ?

Bonjour @ Cfdt ! Nous vous répondons :

Le Pôle Analyse Corporate et Proximité
ainsi que le Pôle Conformité seront dans les
locaux actuels du PARC avec une extension
sur l'ACRO.

Les locaux seront aménagés selon les
normes acoustiques permettant de gérer
les nuisances sonores. Ce sujet sera abordé
dans la présentation du CHSCT.

Ce point sera abordé et intégré dans le pro-
jet, un point d'attention devra être observé.

Le pôle proximité sera renforcé avec l'arri-
vée de Caen, le dispositif ainsi renforcé de-
vrait permettre de gérer les flux.

Nous n'avons pas connaissance de ce type
de projet ...

Le Pôle d'Analyse Corporate n'étant prévu
que fin d'année 2016, les délais devraient
permettre d'absorber la formation .

Compte tenu de l'activité dense de la Proxi, y aura-t-il possibilité d'un appui des analystes Corporate en cas de besoin ?

Il appartiendra au responsable de domaine de gérer la polyvalence mais nous attirons l'attention sur le fait que les compétences ne sont pas les mêmes.

Un seul décideur DR sera-t-il suffisant ?

Pour le moment oui, sachant que tous les dossiers ne remontent pas à celui-ci et que les délégations n'ont pas été modifiées dans le cadre du projet par rapport à l'existant !

Gestion RH : ils ne seront plus dans les effectifs de la DR. Faudra t-il attendre une sortie de la DR pour pouvoir réintégrer un poste en effectif DR ?

Les collaborateurs sont rattachés hiérarchiquement aux Pôles et Fonctions qui gèrent le budget mais seront intégrés dans les effectifs de la DR puisqu'ils sont comptabilisés de niveau CE, CASC ...

Comment seront réorganisés les locaux du P2R actuel ?

Les plans seront présentés en CHSCT mais chaque collaborateur sera en moyenne sur 12,5 m2 dans le cadre de l'aménagement des locaux.

New CAF : que sont devenues les suggestions ? Les plans sont ils fermes et définitifs ? Le mobilier sera-t-il bien adapté aux open space ?

Les plans sont en cours et feront l'objet d'une information et d'une consultation du CHSCT .

Combien de m2 par collaborateurs du CAF (hors salle de réunion...) ?

Il est prévu en moyenne 12 à 13 m2 par personne en moyenne (à préciser sur les plans qui seront présentés).

Où seront basées les archives ?

Au niveau du Pôle Soutien au Commerce pour les actes authentiques, au niveau des CAF pour les dossiers clients (chemise H). Puis un projet de dématérialisation sur les flux.

Pouvez vous nous préciser si les RPMR et CAMR auront des pouvoirs de décision ?

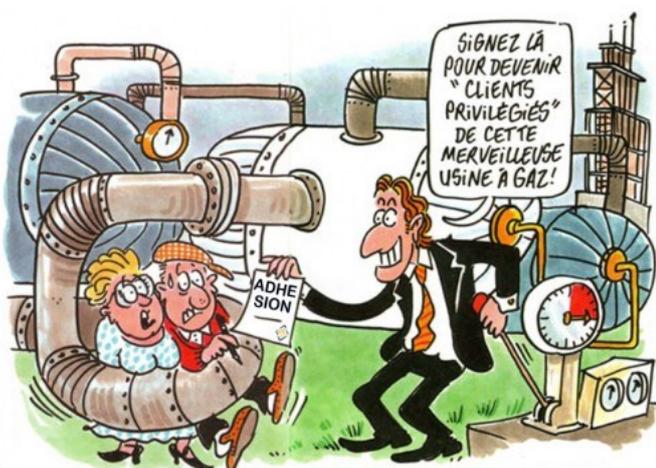
Ce n'est pas prévu dans leurs attributions (cf fiche de poste transmise).

Combien de poste de CSO dans le projet DRO ? Où seront-ils basés ?

1 de niveau DR. Pour le moment il est prévu qu'il puisse se positionner au sein du Pôle Soutien au Commerce.

Les élus Cfdt vous remercient de ces réponses. Les collègues attendent avec impatience la présentation des plans du CAF et des Pôles d'Analyse et Conformité. Les élus Cfdt veilleront au respect des engagements sur le volet RH, que tout le monde trouve sa place dans ce projet.

Le CHSCT sera consulté le 17 mars sur le Projet d'Insertion des Fonctions et le CE le 31 mars. Nous espérons pouvoir présenter les plans des locaux en avril. N'hésitez pas si vous avez d'autres questions.



Vos réactions, vos propositions, vos questions à : CFDT.IRP.DRO@BNPPARIBAS.COM